

Villages fleuris

Après le succès de l'an passé, la commune s'est de nouveau portée candidate au concours des villages fleuris 2016.

Aménagement paysager

Le massif situé dans la pointe du cimetière à l'angle de la rue des Iris et de la route de Sarçalé a été refait avec des plantes vivaces. Malheureusement, quelques jours à peine après son installation, une plante a été dérobée par une personne indélicatement peu soucieuse de la vie locale et des finances de la commune alimentées par les habitants eux-mêmes. Après les rosiers de la place de l'église, et les quelques incivilités du même genre, cette façon de faire qui relève de la pure imbécillité n'honore pas son auteur, bien peu scrupuleux, qui finira bien par être démasqué un jour ou l'autre.

ACTIVITES

EURO 2016

Le Championnat d'Europe de Football, l'Euro 2016, sera retransmis sur écran géant à la salle des fêtes municipale.

Tous les matches de l'équipe de France seront retransmis, ainsi que les deux demi-finales et la finale.

Le calendrier du premier tour est le suivant:

- **vendredi 10 juin:** France - Roumanie
- **mercredi 15 juin:** France - Albanie
- **dimanche 19 juin:** France - Suisse

Toutes les rencontres sont programmées à 21h00, la salle ouvrira ses portes dès 20h30. Buvette et sandwiches seront à votre disposition.

Opération « Nettoyons la nature »

Cette opération devenue désormais habituelle se déroulera le 24 septembre. Nous y convions l'ensemble des habitants. Un casse croute clôturera cette opération. Pour la bonne organisation, il serait bon de faire connaître les candidatures en mairie avant le 20 du même mois.

INFO

Le tirage au sort du jury criminel pour l'année 2017 se déroulera à la mairie de Moncontour, le lundi 13 juin.

Un(e) habitant(e) de la commune sera obligatoirement désigné(e) pour faire partie des personnes pressenties pour siéger en cour d'assises. Il est rappelé qu'aux termes des articles du Code de Procédure Pénale, il n'est pas possible de refuser cette désignation, sauf cas de gravité extrême et justifié.

La personne désignée sera avisée par lettre officielle.



UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 13 – Juin 2016

édité par nos soins



Le mot du Maire

Que d'eau, que d'eau !

Les intempéries de ces dernières semaines ont particulièrement affecté bon nombre de nos concitoyens. Fort heureusement, les habitants de notre région n'ont pas été trop touchés par les inondations, malgré quelques alertes. Quand on voit les étendues d'eau dans les cultures, les ruisseaux qui ont rarement autant débordé, on peut se dire que la chance a été un peu de notre côté. Espérons que les cultures n'aient pas trop souffert de ces intempéries

Les prévisions de ces prochains jours semblent indiquer que nous allons vers un retour à la normale et c'est tant mieux!

Le conseil municipal a été mis à rude épreuve ce dernier mois puisque nous avons eu à engager des sommes importantes. Vous lirez ci-après les principaux **travaux** engagés au bénéfice de la commune. Les subventions obtenues ou en passe de l'être vont alléger quelque peu la facture globale, mais les baisses de dotation d'état commencent à se faire cruellement sentir et il convient d'être très attentif à toutes les dépenses.

Un mot sur la **brocante** qui a échappé à la pluie et qui s'est parfaitement déroulée avec une bonne quarantaine d'exposants et une fréquentation soutenue tout au long de la journée du 4 juin. Je remercie chaleureusement, une fois encore, tous les bénévoles qui s'investissent pour animer notre village et dont le dévouement et le travail sont en tous points remarquables.

Le **concert** du "Trio Benjamin" sera la prochaine manifestation organisée par l'Amicale des Trois Villages le dimanche 12 juin à 15h30 à la salle des fêtes. Il reste quelques places disponibles. Se renseigner au 07 86 97 88 86.

Je vous souhaite une bonne saison estivale avec soleil et bonheur.
Bien cordialement,

Alain LEGRAND

Un peu d'histoire...

Extrait du conseil municipal du 8 juin 1902

"Monsieur le Maire expose au conseil que, conformément aux instructions de M. le Préfet de la Vienne, en date du 28 mai 1902, une souscription a été ouverte dans la commune pour venir en aide aux familles victimes de la catastrophe de la Martinique. Cette souscription a produit la somme de 29,55 francs qui va être immédiatement remise au facteur des postes. Le conseil municipal remercie les donateurs et décide qu'une nouvelle somme de dix francs sera inscrite au budget additionnel de 1902 pour le même objet.

Distinction

Quentin Guellerin-Gandier, jeune habitant de La Chaussée est monté sur la première place du podium lors du concours régional des Olympiades des Métiers.

Elève de BTS option technicien paysagiste à Thuré, Quentin est désormais qualifié pour la finale nationale prévue à Bordeaux le 11 mars 2017.

Félicitations pour cette performance et bonne chance pour la suite que nous suivrons avec attention. Nous lui souhaitons de franchir un palier supplémentaire, celui du concours international, et de passer avec succès son BTS. Bravo Quentin!

Remise de décoration

A l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai, M. Pierre CERCLET, ancien conseiller municipal, a été décoré de la médaille de porte drapeau pour les 18 années pendant lesquelles il a porté les couleurs nationales à chacune des cérémonies. Félicitations!

Salle des fêtes

Le lave-vaisselle professionnel est maintenant installé. Cet équipement complète les éléments à disposition des locataires et fait de cette cuisine un lieu parfaitement opérationnel. Par voie de conséquence, une petite augmentation interviendra au 1^{er} septembre. Se renseigner en mairie.

Le processus de réservation change quelque peu: désormais, toute demande de réservation de la salle des fêtes devra se faire en personne à la mairie, ou par courrier. Le contrat comportant la procédure à suivre vous sera remis. La simple réservation par téléphone est donc désormais à proscrire.

Chiens errants

Encore quelques chiens errants. La municipalité vous rappelle que les frais de capture sont à la charge des propriétaires d'animaux errants et que votre responsabilité serait totalement engagée en cas d'accident provoqué par votre animal.

Si toutefois votre chien s'est échappé, deux contacts à aviser pour éviter le placement en fourrière des animaux trouvés: la mairie et la gendarmerie 24h/24.

Infos pratiques

Enfouissement des réseaux

L'enfouissement des réseaux a été voté par le conseil pour se faire en une seule tranche, évitant ainsi le retour périodique d'engins de chantier toujours source de nuisances et de dégradations répétées des chaussées, mais aussi de coût supplémentaire de transport. Une partie est prise en charge par Soregies, une autre par Orange. Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 116 997,12 euros. Le montage financier est le suivant:

- subventions: 27 494,88 euros (15 900 du département et 11 594,88 du Syndicat Energies Vienne)

- fonds propres de la commune: 29 502,24 euros

- emprunt: 60 000 euros sur 15 ans à un taux fixe négocié à 1,31%.

Les travaux qui se dérouleront en une seule tranche devraient débuter au début du dernier trimestre 2016. Cette réalisation entraînera inévitablement quelques perturbations de voirie et de circulation qui seront limitées à leur strict minimum.

Hangar pour le matériel communal

Le permis de construire est maintenant déposé et doit recevoir l'aval de l'architecte des bâtiments de France, compte tenu de la proximité de l'église classée monument historique.

Le montant prévisionnel de cette réalisation s'élève à 43 250 euros (montant un peu inférieur à celui prévu au budget primitif 2016).

Eglise

Le socle supportant le coq situé en haut du clocher s'est trouvé descellé à cause des rafales de vent violent du mois de mars, entraînant ainsi des infiltrations d'eau à l'intérieur.

Il est nécessaire, pour les travaux de réparation, de faire intervenir une nacelle de 30 m de hauteur. Coût des travaux: un peu plus de 3 000 euros. Cette réparation est prise en charge en grande partie par l'assurance souscrite par la commune dans le cadre des risques liés aux intempéries.

Cimetière

La stèle "Jardin du souvenir" a été installée et bénéficiera aux familles qui souhaitent répandre en terre les cendres de leurs défunts, soit de suite après la crémation, soit à l'issue de la concession dans le monument funéraire réservé aux urnes.

Poubelles

Conformément au règlement sanitaire départemental, les poubelles doivent être rentrées au plus tard le soir du ramassage. Les laisser toute la semaine sur la voie publique expose leurs propriétaires à de possibles amendes, sans compter, dans les voies un peu plus étroites, la gêne occasionnée aux engins agricoles qui risquent d'endommager les containers dont le remplacement serait alors à la charge des propriétaires. Si vous devez vous absenter, vos voisins ne manqueront pas de vous aider!